

Quizz en lien avec le rapport « Enfants et écrans : grandir dans le monde numérique »

Les écrans sont omniprésents dans la vie des enfants mais que savez-vous réellement à leur sujet ? Faites le test pour savoir si le monde numérique et ses règles n'ont pas de secret pour vous !

1) Savez-vous ce qu'est le B2I ?

2) D'après vous, quel est le pourcentage d'enfants de 12 à 17 ans ayant un accès internet à leur domicile ?

3) D'après vous, quel est le pourcentage d'enfants de 9 à 16 ans qui estiment être de meilleurs utilisateurs d'internet que leurs parents ?

4) D'après vous, peut-on ouvrir à tout âge un compte sur les principaux réseaux sociaux ?

5) Se faire passer pour quelqu'un d'autre sur internet c'est :

- a) une bonne blague.
- b) pas malin mais sans conséquence.
- c) interdit par la loi.

6) Est-ce que le fait d'insulter, de harceler un camarade de classe en ligne peut être puni par la loi ?

7) Pensez vous avoir le droit de demander le retrait de votre photo publiée sans votre accord sur un réseau social ?

8) D'après vous, les parents peuvent-ils activer un contrôle parental sur les téléphones ayant accès à internet ?

9) Comment savoir si un film, un programme télévisé ou un jeu vidéo est autorisé pour les enfants ?

10) Savez-vous ce qu'est un cookie ?

Réponses du quizz rapport « Enfants et écrans : grandir dans le monde numérique »

1) Le Brevet informatique et internet (B2i) permet d'attester du niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédias et de l'internet.

Créé en 2001 et obligatoire depuis 2006, le B2i a été remanié en décembre 2011 pour mieux adapter ses objectifs à l'environnement numérique.

Il existe trois niveaux de B2i : école, collège et lycée. Le B2i évalue les compétences des élèves dans plusieurs domaines de l'utilisation des outils multimédias et de l'internet, parmi lesquels savoir adopter un comportement responsable.

Voir pages 51 à 53 du rapport.

2) 97% des enfants de 12 à 17 ans ont un accès à internet depuis leur domicile.

Les 12-17 ans ont ainsi pour leur quasi-totalité accès à internet à partir de leur domicile et constituent la classe d'âge pour laquelle ce chiffre est le plus important. En 2003, seuls 40% des 12-17 ans bénéficiaient d'un accès à domicile. (Source : *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, CREDOC, 2011*)

Voir page 18 du rapport.

3) Seul 20% des enfants de 9 à 16 ans estiment être de meilleurs utilisateurs d'Internet que leurs parents.

On a bien souvent tendance à croire que les enfants sont tombés dans Internet « comme dans la potion magique » et dépassent tous leurs parents en compétences. Les enfants ont eux un autre point de vue puisque les 4/5èmes estiment que leurs parents en savent plus qu'eux sur Internet. (Source : *Risques et sécurité des enfants sur Internet : rapport pour la France. Résultats de l'enquête Eu Kids Online menée auprès des 9-16 ans et de leurs parents en France, janvier 2012*)

Voir page 20 du rapport.

4) Non.

L'inscription sur les principaux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google +, Habbo, Myspace...) est soumise à un âge minimal qui est de 13 ans. Cet âge peut varier selon les fournisseurs et quelques réseaux sociaux sont spécifiquement destinés aux enfants.

Voir page 20 du rapport.

5) Réponse c.

Se faire passer pour quelqu'un d'autre sur internet, en utilisant par exemple le compte d'un ami sur un réseau social sans son accord, est interdit par la loi. On parle d'usurpation d'identité sur un réseau de communication au public en ligne. La peine encourue est de 1 an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Voir page 33 du rapport

6) Oui

Le fait d'insulter ou de harceler un camarade, ou toute autre personne, sur internet (sur un réseau social par exemple) peut être puni par la loi. La victime peut déposer plainte.

Voir pages 23 et 39 du rapport

7) Oui, votre photo ne peut être mise en ligne sans votre accord.

Il est possible dans la plupart des cas de la faire retirer en la signalant auprès du site hébergeur.

Voir pages 92 et suivantes pour la protection des données personnelles.

8) Oui un contrôle parental est possible sur les téléphones portables ayant accès à internet.

Les parents peuvent le faire installer lorsqu'ils achètent le téléphone, ou ultérieurement en appelant le service client. Attention cependant, si la connexion à internet utilise un réseau wifi le contrôle parental ne sera pas actif.

Voir pages 22 et 35 du rapport

9) Il existe une signalétique spécifique, des petits symboles qui permettent d'indiquer si un film, un programme qui passe à la télévision, ou un jeu vidéo est interdit ou non conseillé aux enfants.

Pour un film, le directeur du cinéma doit indiquer clairement s'il est interdit aux enfants de moins de 12, 16 ou 18 ans. Même si le film ne fait pas l'objet d'une interdiction en fonction de l'âge, il peut faire l'objet d'un avertissement qui permet d'attirer l'attention du spectateur, sur un aspect particulier du film qui peut être de nature à heurter les plus sensibles (par exemple : « film comportant des scènes de violence pouvant impressionner les jeunes spectateurs ».)

Pour les programmes qui passent à la télévision, un petit logo apparaît en bas de l'écran à droite précisant que le programme est déconseillé aux moins de 10, 12, 16 ou 18 ans.

Enfin, pour les jeux vidéo, des logos présents sur la pochette précisent pour quel âge le jeu est prévu, et quel type de contenu il propose (ex : contenu violent).

Voir pages 26 à 31 du rapport

10) En plus d'être un délicieux biscuit, un cookie est en informatique un fichier qui s'installe sur votre ordinateur lorsque vous visitez un site web.

Il permet au site de vous identifier durant votre visite, ou à chaque fois que vous revenez sur ce site. Ce cookie peut par exemple être utilisé pour proposer des publicités en lien avec vos intérêts. La plupart des navigateurs permettent de définir des paramètres de gestion de cookies (refus, stockage temporaire, etc.).